

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I-767

présenté par

Mme Louwagie, M. Kamardine, M. Benassaya, M. Bouley, M. Cherpion, M. Nury, M. de Ganay,
M. Door et Mme Beauvais

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.